

# **BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.**

## **AVIS D'APPROBATION**

### **FONCTIONNALITÉS DE TAILLE MINIMALE POUR APPARIEMENT ET DE QUANTITÉ MINIMALE**

#### **Introduction**

Bourse de croissance TSX Inc. (la « **TSXV** ») adoptera certaines modifications proposées des fonctionnalités de taille minimale pour appariement et de quantité minimale à la TSXV, lesquelles ont été approuvées par l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission, comme indiqué dans l'avis de projet de modification et sollicitation de commentaires (la « **sollicitation de commentaires** ») publié par la TSXV (les « **modifications** »).

Les termes clés qui sont utilisés dans l'avis d'approbation, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la sollicitation de commentaires.

#### **Résumé des modifications**

Les modifications peuvent être consultées [ici](#).

Les modifications des Règles de la TSXV ne sont pas tenues de rendre compte des modifications.

#### **Commentaires reçus**

La sollicitation de commentaires a été publiée par la TSXV le 3 avril 2025; aucun commentaire n'a été reçu.

#### **Date d'entrée en vigueur**

Les modifications entreront en vigueur le 23 juin 2025.